



4 JUIN 2019

FAITS SAILLANTS

- Mali : un gendarme tué à Ménaka
(Sahelien.com/Malijet du 2 juin 2019)
- Mali : Djénéba N'Diaye compte se présenter aux élections législatives
(Maliweb du 2 juin 2019)
- Daniel Amagoïn Tessougué officiellement investi président de la Cour de Justice de l'UEMOA
(24h Info/Malijet du 4 juin 2019)
- Haïdara interdit tout débat sur la Bay'ah
(Mali Vox/malijet du 4 juin 2019)
- CAN 2019 : Yves Bissouma forfait
(Africa Top Star/Malijet du 4 juin 2019)



POLITIQUE

LE GOUVERNEMENT / LA MAJORITÉ

24h Info/Malijet du 4 juin 2019 - La Rédaction

DANIEL AMAGOIN TESSOUGUÉ OFFICIELLEMENT INVESTI PRÉSIDENT DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UEMOA

EXTRAIT : « La Cour de Justice de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine a un nouveau Président. Le juge Daniel Amagoïn TESSOUGUE remplace la juge Joséphine Suzanne EBAH/TOURE, dont le mandat de 3 ans est arrivé à terme, à la Présidence de ladite Cour. »

.....

Maliweb du 2 juin 2019 - La Rédaction

MALI : DJÉNÉBA N'DIAYE COMPTE SE PRÉSENTER AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

EXTRAIT : « Djénéba N'Diaye, seule femme candidate à la présidentielle de 2018 au Mali, compte désormais se présenter aux élections législatives de juin prochain, dans le cercle de Sikasso. »

FACE À LA CRISE

Sahelien.com/Malijet du 2 juin 2019 - La Rédaction

MALI : UN GENDARME TUÉ À MÉNAKA

EXTRAIT : « Deux hommes armés sur une moto ont assassiné, ce dimanche 2 juin, un gendarme entre 8 et 9h dans la ville de Ménaka au premier quartier. L'acte s'est passé alors qu'il était assis sous un hangar avec deux autres personnes. Selon les témoins sur place, les assaillants ont d'abord salué avant qu'un autre descende et lui tire plusieurs balles à la tête, a indiqué le correspondant de Sahelien.com. Son inhumation a eu lieu à Ménaka. Pour l'heure, les causes de l'assassinat ne sont pas connues. Le gendarme avait échappé à une tentative d'assassinat, il y a quelques mois. »



SOCIÉTÉ

Mali Vox/malijet du 4 juin 2019 - La Rédaction

HAÏDARA INTERDIT TOUT DÉBAT SUR LA BAY'AH

EXTRAIT : « Le leader des Ançars, Chérif Ousmane Madani Haïdara, a interdit à ses disciples de débattre de la question de la Bay'ah après de nombreuses sollicitations en ce sens. « Même si vous voulez, amenez l'imam de la Mecque, c'est une femme d'Ançardine qui débattrait avec lui. Si un homme accepte de débattre, je ne lui pardonnerai jamais », a déclaré Haïdara. »

ACTU AFRIQUE

RFI du 4 juin 2019 - La Rédaction

ALGÉRIE : VERS UNE PÉRIODE D'INCERTITUDES

EXTRAIT : « En Algérie, la période d'intérim prendra fin début juillet. Le Conseil constitutionnel laisse entendre que Abdelkader Bensalah, le président par intérim, pourrait être maintenu à son poste. Il serait chargé de la bonne organisation du processus électoral jusqu'à la prestation de serment du prochain président. Le pays entre, par conséquent, dans une période d'incertitude. »



ACTU INTERNATIONALE

RFI du 4 juin 2019 - La Rédaction

TRUMP À LONDRES : UNE CENTAINE DE MANIFESTANTS DEVANT LE PALAIS DE BUCKINGHAM

EXTRAIT : « Tandis que Donald Trump était reçu en grande pompe par la famille royale au palais de Buckingham, ce lundi 3 juin, à quelques mètres de là, à l'extérieur, les manifestants contre la venue du président américain faisaient une répétition générale avant un grand rassemblement ce mardi. »

SPORTS

Africa Top Star/Malijet du 4 juin 2019 - La Rédaction

CAN 2019 : YVES BISSOUMA FORFAIT

EXTRAIT : « Pas de Coupe d'Afrique des Nations pour Yves Bissouma. Convoqué par le sélectionneur du Mali pour la CAN 2019, le milieu de terrain de Brighton est touché à l'épaule et ne pourra plus participer à la compétition. »



INSOLITE

20 Minutes.fr du 29 mai 2019 - La Rédaction

ANGOULÊME : UN CHAUFFEUR DE TAXI DÉPOSE AU COMMISSARIAT UN CLIENT QUI REFUSE DE RÉGLER LA NOTE DE 850 EUROS

EXTRAIT : « Un fraudeur directement livré aux policiers. Lundi matin, un taxi parisien a déposé un client au commissariat d'Angoulême (Charente), car celui-ci refusait de payer la course qu'il venait d'effectuer. Une sacrée course de 450 km, dont le montant s'élevait à 850 euros, et que le client n'avait visiblement pas les moyens de s'offrir. Ce sont les policiers qui ont relayé eux-mêmes l'information sur les réseaux sociaux, précisant qu'ils n'ont « pas facturé la nuit au poste » à ce jeune homme de 20 ans...Celui-ci devra comparaître devant le tribunal correctionnel au mois de novembre pour « filouterie ». »